Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260521-DCM_2026671-DE

2026/6/71

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 7 mai 2026

Présents (24) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen

Mme	TALBOT	Céline
M.	GOGDET	Freddy
Mme	DECORBIN	Sandrine
M.	ROYER	Didier
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
M.	CARRIQUE	Ludovic
M.	PASQUET	Martin
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (2) dont (2) pouvoir :
Monsieur FROC Dominique a donné pouvoir à Madame Valérie GEORGEAULT.
Madame MACÉ Marine a donné pouvoir à Madame Lelu KAZUMBA.

Absents (0) : Madame DELAGE Camille.

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu CHAPELLE.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260521-DCM_2026671-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.6.71

4 – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce début de mandature, le Conseil Municipal doit élire la moitié des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sachant que, par délibération n°2026.5.58 de ce jour, le nombre de ses membres a été fixé à **16**, l'élection porte donc sur **8** membres du Conseil Municipal. Le maire est désigné président du CCAS de plein droit.

En application de l'article R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles, cette élection doit se dérouler à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 2026.5.58 du 16 avril 2026 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Maire présente la liste des candidats du conseil municipal qui souhaitent être membres du CCAS et fait procéder au vote selon l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame GILLETTE Corinne
- Madame DECORBIN Sandrine
- Monsieur FEUILLET Jean-Claude
- Madame LETOURNEUR Sandrine
- Monsieur GOGDET Freddy
- Madame MARINER Anne
- Madame RIBAULT Amélie
- Monsieur HUBERT Ewen

Le Conseil municipal constitue un bureau de vote en désignant deux assesseurs, au moins.

Après un appel à candidatures, il sera procédé aux opérations de vote.

Deux assesseurs désignés sont les suivants :
Madame KAZUMBA Lelu
Monsieur CARRIQUE Ludovic

Le Conseil municipal procède à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Les résultats du scrutin sont :

- Nombre de conseillers en exercice : 27

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260521-DCM_2026671-DE

- Nombre de conseillers présents : 24
- Nombre de pouvoirs : 2
- Nombre de votants : 26
- Nombre de bulletins : 26
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

La liste présentée a obtenu 26 voix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE l'élection des membres suivants pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Madame GILLETTE Corinne
- Madame DECORBIN Sandrine
- Monsieur FEUILLET Jean-Claude
- Madame LETOURNEUR Sandrine
- Monsieur GOGDET Freddy
- Madame MARINER Anne
- Madame RIBAULT Amélie
- Monsieur HUBERT Ewen

PRECISE que Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2026.5.59 du 16 avril 2026.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Mathieu CHAPELLE

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON
Ille-et-Vilaine